

## Capsule



**Mercedes Lafond, agr.**  
COORDONNATRICE  
DES FERMES AVICOLES  
AGRI-MARCHÉ INC.

Le grippe A H1N1 fait actuellement couler beaucoup d'encre et on ne peut ignorer le fait qu'elle comporte des risques pour les troupeaux avicoles et porcins du Québec.

En octobre dernier, un troupeau reproducteur de dindes a testé positif à ce type d'influenza chez nos voisins ontariens. L'Association des éleveurs de dindons, de même que les autorités ontariennes, soupçonnent que le virus proviendrait d'un employé qui l'aurait contracté. Le troupeau a été mis sous surveillance malgré qu'aucun oiseau n'en soit mort.

L'infection pourrait aussi se transmettre de l'humain au porc, selon les résultats du Département américain de l'agriculture lors d'un projet de recherche universitaire à la Foire de l'état du Minnesota entre août et septembre dernier. Les porcs qui avaient attrapé le virus des humains infectés ne présentaient aucun signe clinique.

Les conséquences de la présence de H1N1 dans les élevages ne sont pas nécessairement graves dans tous les cas. Les performances peuvent être affectées puisque l'immunité des animaux est mise à l'épreuve. Selon la docteure Arlene King, médecin-hygiéniste de l'Ontario, il faut éviter la contamination des troupeaux, car il y a des risques que le virus subisse une mutation contre laquelle la population ne serait pas immunisée.

Jusqu'à maintenant, l'Organisation mondiale de la santé indique que la consommation de viande de volaille préalablement inspectée est sécuritaire. Ceci est aussi vrai pour la viande de porc, selon Tom Vilsack, secrétaire de l'Agriculture des États-Unis.

Le ministère de la Santé de l'Ontario suggère fortement aux travailleurs de l'industrie de la volaille

et de l'industrie porcine de se faire vacciner contre la grippe A H1N1 et contre la grippe saisonnière. Dans le cas où les individus seraient affectés par la grippe ou ses symptômes, ceux-ci devraient éviter d'entrer dans les bâtiments d'élevage et porter une attention particulière aux mesures de biosécurité afin de ne pas contaminer les troupeaux, ni leurs collègues de travail.

Comme dans le cas de tous les types d'influenza et autres pathologies animales, il est impératif de prendre au sérieux cette menace et d'en profiter pour renforcer le programme de biosécurité à la ferme. Les mesures d'hygiène demeurent très importantes pour éviter la transmission du virus de l'homme à l'animal et de troupeaux en troupeaux. La norme nationale de biosécurité pour les fermes avicoles récemment mise en place élabore les différentes pratiques telles que le lavage des mains, le changement de bottes et de vêtements, le port du masque, l'entrée limitée aux visiteurs, le lavage et la désinfection des bâtiments d'élevage et des équipements, etc.

Pour plus d'information ou pour télécharger des brochures et fiches de renseignements, consultez le site de l'Agence canadienne d'inspection des aliments : [www.inspection.gc.ca/biosecurite](http://www.inspection.gc.ca/biosecurite).

Pour les récents détails concernant le Québec : <http://www.pandemiequebec.gouv.qc.ca>.